



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia e polizia

Communiqué de presse - Informations de l'assemblée de printemps de la CCDJP du 12 avril 2024

La CCDJP s'entretient avec le conseiller fédéral Jans de la situation générale en matière de sécurité en Suisse et prend des décisions pour améliorer la collaboration intercantonale dans le domaine de la police.

Échange constructif avec le conseiller fédéral Beat Jans sur la situation dans le domaine de la sécurité en Suisse

Aujourd'hui, 12 avril 2024, les directrices et directeurs des départements de justice et police des cantons se sont réunis à Berne pour leur assemblée de printemps. A cette occasion, les membres de la CCDJP se sont entretenus avec le nouveau chef du Département fédéral de justice et police, le conseiller fédéral Beat Jans, sur des thèmes d'actualité dans le domaine de la justice et de la police. La situation actuelle dans le domaine de l'asile et la gestion de l'augmentation des chiffres de la criminalité ont été au centre des discussions. Les personnes présentes étaient d'accord sur le fait qu'une collaboration intensive de tous les services impliqués, par-delà les niveaux étatiques fédéraux, est un facteur de réussite décisif pour relever les défis à venir. Cela concerne aussi bien l'hébergement dans le domaine de l'asile, l'échange de données policières entre les cantons que la collaboration plus étroite entre la Confédération et les cantons pour le rapatriement rapide des requérants d'asile délinquants sans perspective d'asile. Le maintien de la sécurité dans l'espace public reste une priorité pour tous les acteurs du réseau de sécurité.

Traitement des requérants d'asile criminels

La CCDJP s'est penchée sur la thématique des requérants d'asile criminels en collaboration avec le conseiller fédéral Beat Jans. La CCDJP a donné le mandat de mettre en place une task force sous la direction de la CCDJP et d'élaborer des mesures concrètes qui complètent les efforts des cantons et de la Confédération dans ce domaine. Il est important qu'une bonne collaboration s'instaure à l'échelle nationale, à tous les niveaux de l'Etat, afin que les délinquants sans droit de séjour et sans perspective d'asile puissent être expulsés rapidement.

Amélioration de l'échange de données policières

La CCDJP a également discuté des résultats de la consultation sur la convention *intercantonale relatif à l'échange de données pour l'exploitation de plates-formes de consultation et de systèmes de banques de données communs*. Dans l'ensemble, les réactions ont été positives, même s'il existe un potentiel d'amélioration sur différents points. Les cantons soutiennent en grande majorité la convention. Les préposés fédéraux et cantonaux à la protection des données ont exprimé de nettes réserves, parfois par le biais des médias. La CCDJP estime que ces critiques ne sont pas justifiées dans l'ensemble. C'est pourquoi elle s'est déjà exprimée sur le fond le 21 mars 2024 dans le cadre d'un [communiqué](#). Les réserves adressées par les préposés à la protection des données doivent être abordées dans le cadre de discussions directes. Les diverses réactions sont actuellement examinées avec soin et le texte de la convention sera le cas échéant adapté. Si nécessaire, les questions en suspens seront clarifiées par le biais d'une expertise juridique. Après le remaniement de la convention, toutes les parties concernées doivent pouvoir s'exprimer une nouvelle fois sur le projet dans le cadre d'une deuxième procédure de consultations.

Examen d'une adaptation au concordat sur le hooliganisme

Au cours du deuxième semestre 2023, un groupe d'experts mandaté par les autorités chargées de délivrer les autorisations et la Swiss Football League (SFL) a développé des mesures de lutte contre la violence des supporters dans le cadre du projet "Progresso". Un avis de droit rédigé dans ce contexte conclut que l'introduction *non volontaire* de billets personnalisés pour les manifestations sportives nécessite une révision du "Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives" (dit "Concordat sur le hooliganisme"). Le groupe de travail "Autorités chargées de délivrer les autorisations" s'est prononcé à l'unanimité auprès de la CCDJP en faveur de la mise en route d'une telle révision. La CCDJP est arrivée à la conclusion que le billet personnalisé constitue un instrument supplémentaire important pour poursuivre individuellement les auteurs d'infractions. C'est pourquoi elle a donné aujourd'hui le mandat d'élaborer une proposition dans ce sens. Ce sont les autorités chargées de délivrer les autorisations qui décideront en fin de compte de l'introduction effective des billets personnalisés, même sur la base d'un concordat révisé. La CCDJP confirme sa volonté pour un dialogue constructif avec la SFL, les clubs et aussi les supporters ; elle est toujours prête à discuter de nouvelles propositions pour prévenir la violence.

Pour tout renseignement concernant l'assemblée de printemps et l'échange de données policières, la coprésidence de la CCDJP se tiendra à disposition le 12 avril 2024 de 16h00 à 17h00 :

- *Conseiller d'État Alain Ribaux, +41 79 531 90 10*
- *Conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, +41 79 782 91 77 à votre disposition*

Pour tout renseignement concernant la révision du concordat sur le hooliganisme, les personnes suivantes seront à disposition le 12 avril 2024 de 16h00 à 17h00 :

- *Conseiller d'Etat Frédéric Favre, président du GT Autorités compétentes en matière d'autorisation +41 27 606 50 05*
- *Conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi, +41 79 782 91 77 à votre disposition*

Surcharge des autorités cantonales de poursuite pénale

Ce sujet fera l'objet d'un communiqué de presse séparé. www.kkjpd.ch

Berne, le 12 avril 2024